

Fiche – opération N°1	Accompagnement technique des territoires En matière touristique
Finalités	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les territoires, dans le cadre de la refonte territoriale, et de la réorganisation liée à la compétence Tourisme
Enjeux et actions de référence (PDT)	<ul style="list-style-type: none"> - Redéfinir les destinations touristiques et leur organisation (fiche A1)
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Mission d'études et d'assistance à maîtrise d'ouvrage permettant d'accompagner les structures sur la définition de leurs compétences en matière de tourisme, de leur stratégie touristique, sur l'organisation touristique de leur territoire...
Bénéficiaires	Opérations sous maîtrise d'ouvrage de communes, groupements de communes, Pays, PETR, Syndicats Mixtes...
Dépenses éligibles	AMO afférentes à une réflexion globale et comptabilisée en investissement par les collectivités maitres d'ouvrage <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de diagnostic de territoire - Étude prospective
Dépenses non éligibles	<ul style="list-style-type: none"> - Maitrise d'œuvre non facturée
Conditions d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> - les études souhaitées sont liées à la compétence tourisme ou en lien avec une opération à vocation touristique
Critères de sélection	<ul style="list-style-type: none"> - les études répondant à la mise en place d'une stratégie de valorisation touristique - les projets mutualisés entre plusieurs maîtres d'ouvrage
Modalités d'intervention	Taux d'intervention : 50% maximum des dépenses H.T. Plancher de dépenses : 5 000 € Plafond de dépenses : 30 000 € pour des études à l'échelle d'un EPCI ou 50 000 € dans le cadre d'un projet mutualisé entre plusieurs EPCI
Objectifs opérationnels	Accompagner la réalisation d'études prospectives selon les objectifs estimés suivants : 5 études